Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-30_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – [illegible]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2026

Délibération n° 30/2026

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le huit avril deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. LE CRAS Yann (pouvoir à Mme LE JORT Marion)
Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)

Mme CORFDIR Claudine a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire présente :

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décidant à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret, il est proposé, afin de conserver une représentation proportionnelle, d'accorder deux sièges de titulaires & de suppléants au groupe majoritaire et un siège de titulaire et de suppléant au groupe minoritaire.

La liste déposée est la suivante :
- Membres titulaires : M. Thierry Barbereau, M. Fabien Simon, M. Gilles Bernard
- Membres suppléants : M Jean-Claude Clavier, Mme Sigrid Wallet, Mme Marie-Christine Monfort

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Après appel à candidature et délibération du Conseil Municipal, sont donc désignés en tant que membres de la Commission d'Appel d'Offres :
- Membres titulaires : M. Thierry Barbereau, M. Fabien Simon, M. Gilles Bernard
- Membres suppléants : M Jean-Claude Clavier, Mme Sigrid Wallet, Mme Marie-Christine Monfort

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-30_2026-DE

Pour copie conforme,

Le Maire,

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)